

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU



ANNEE 2018

sommaire

1	INI	RODUCTION	3
2	LES	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2018	3
3	CAR	ACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE	4
3.	.1	PRESENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	4
3.	.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNES	
3.	.3	LA RESSOURCE EN EAU	8
3.	.4	LE RESEAU DE DISTRIBUTION	14
4	LES	INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES	17
4.	.1	La Qualite de l'eau	17
4.	.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	18
4.	.3	LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION	20
4.	.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	21
4.	.5	LES RENOUVELLEMENTS ET TRAVAUX NEUFS REALISES	24
5	LES	INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS	25
5.	.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M³ POUR 120 M³ (D102.0)	25
5.	.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE	27
5.	.3	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)	27
5.	.4	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	28
5.	.5	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	28
6	LE S	ERVICE RENDU AUX USAGERS	30
6.	.1	LE SERVICE CLIENT	30
6.	.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS	
6	.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	31
6.	.4	TAUX DE RECLAMATIONS	31
7	SYN	THESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	33

1 INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce la compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

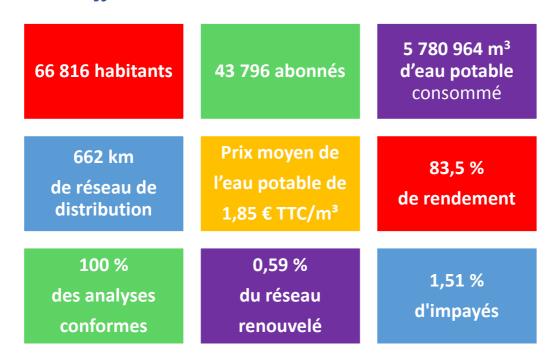
L'année 2018 constitue la troisième année du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015 a été attribué, à la société VEOLIA EAU, ayant constitué la société d'exploitation d'eau du Bassin d'Arcachon Sud (SEEBAS), pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette année 2018 a été marquée par une intensification du programme de renouvellement avec 6,3 km de réseau et 490 branchements renouvelés par la collectivité auxquels s'ajoutent les 1260 branchements renouvelés par le délégataire.

D'un point de vue technique, on note en 2018 une progression sensible du nombre d'abonnés (+2,5 %) et des volumes comptabilisés (+1,1 %). La consommation moyenne par abonné est restée stable pour se maintenir à 128 m³/an. En 2018, le rendement poursuit son amélioration initiée en 2015 pour atteindre 83,5%, soit 2,6 points de plus qu'en 2017.

Quant au prix de l'eau, celui-ci est maitrisé avec une valeur au 1er janvier 2019, proche de celle de 2018 soit 1,85 €/m³ toutes taxes comprises sur la base d'une facture de 120 m³.

2 Les chiffres clés de l'année 2018



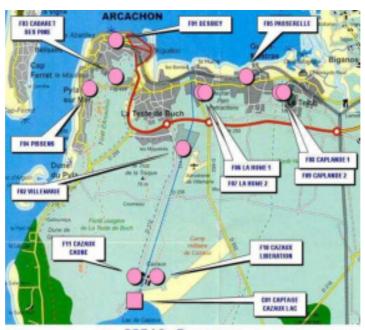
3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec près de 67 000 habitants permanents et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- Arcachon (11 188 habitants)
- La Teste de Buch (26 493 habitants)
- Gujan-Mestas (21 300 habitants)
- Le Teich (7 835 habitants)



COBAS - Ressources

Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est la société SEEBAS.

La COBAS contrôle les activités du Délégataire et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable et a pour objectifs :

- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- Et la satisfaction des besoins des usagers.



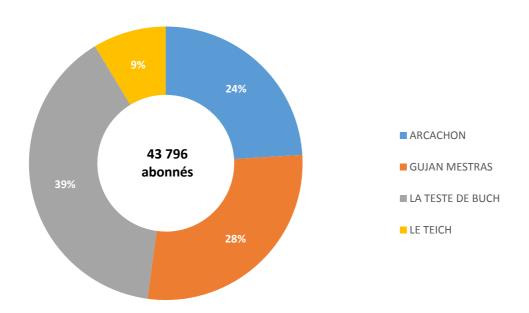
Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS

3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2018, le service public d'alimentation en eau potable de la C.OB.A.S. dessert 66 816 habitants, soit 43 796 abonnés. La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	11 188	10 523
GUJAN MESTRAS	21 300	12 313
LA TESTE DE BUCH	26 493	17 169
LE TEICH	7 835	3 791
C.O.B.A.S.	66 816	43 796

RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 9 % du nombre total d'abonnés.

Particularités locales

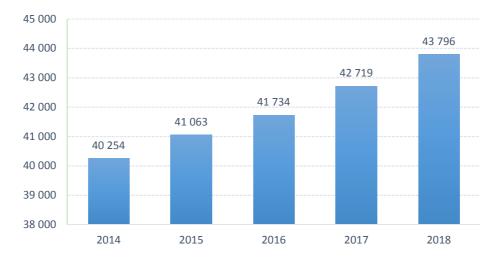
Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnière, au Teich.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 43 796 abonnés (ce qui représente 66 816 habitants desservis). Le taux de croissance moyen sur les 5 dernières années s'établit à 2.2 % par an.

Evolution du nombre d'abonnés





Indicateur D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis

66 816 habitants en 2018 sur la C.O.B.A.S.

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable

- 11 forages profonds
- 1 prise d'eau dans le lac de cazaux
- 29,6 km de canalisation d'adduction d'eau brute
- 10 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 37816 m³/j

La distribution aux usagers

- 16 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 21 420 m³
- 662 km de canalisations de distribution
- 11 stations de surpression
- 46 093 compteurs

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la C.O.B.A.S. vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

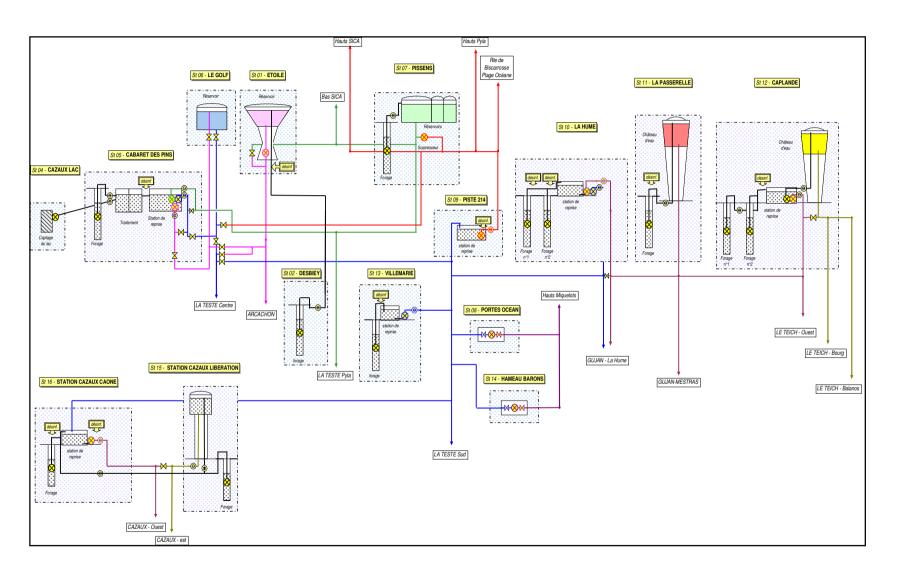
							RRE	ETES PREI	FEC	то	RAU)	K
	POINTS D'EAU						PERIMETRES AUTORISATIONS E PROTECTION DE PRELEVEMENT					
N* Interne NOM COMMUNE Profond. Ind. ERGM observat.		date	(1) copie reque	date	(1) copie regue	m3/h	m3/jour	m3/an				
110.0-F01	DESBIEY	ARCACHON	478,00	825.8.5		09/12/1987				96	1 900	693 5
110.0-F02	VILLEMARIE	LA TESTE DE BUCH	506,00	849.4.79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 00
110.0-F03	CABARET DES PINS	LA TESTE DE BUCH	609,00	849.4.57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 20
110.0-F04	PISSENS	LA TESTE DE BUCH	480,00	849.3.88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 00
110.0-F05	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	376,00	850.1.5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 00
110.0-F06	LA HUME 1	GUJAN-MESTRAS	615,50	849.4.56		01/04/1985		18/98/1980		170	4 080	1 489 20
110.0-F07	LA HUME 2	GUJAN-MESTRAS	402,00	849.4.58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 50
110.0-F08	CAPLANDE 1	LE TEICH	390,00	850.1.4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 12
110.0-F09	CAPLANDE 2	LE TEICH	310,00	850.1.86		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 00
110.0-F10	CAZAUX LIBERATION	LA TESTE DE BUCH	129,00	849.8.001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 50
110.0-F11	CAZAUX CAONE	LA TESTE DE BUCH	185,00	849.8.053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 00
110.0-C01	CAPTAGE CAZAUX LAC	LA TESTE DE BUCH	0,00	849.8.57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 00
						Légende (1)		Document requ			10 000	Prescrit
								Document pas reçu			10 000	Cakulé

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la C.O.B.A.S.

Installation de production	Capacité de production (m³/j)*	Capacité de stockage (m³)
ST 01 - 02 – DESBIEY / ETOILE	1 500	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	20 000	1 200
ST 05 - CABARET DES PINS	3 240	1 300
ST 07 - PISSENS	1 476	6 000
ST 10 - LA HUME	3 720	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE	1 640	1 500
ST 12 - CAPLANDE	2 120	900
ST 13 - VILLEMARIE	2 300	1 000
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	500	350
ST 16 - CAZAUX-CAONE	1 320	500
Capacité totale	37 816	15 550

Installation de reprise, de pompage	Débit des pompes (m³/h)	Capacité de stockage (m³)
ou surpresseur		
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN (Secours)°		0
ST 09 - PISTE 214	230	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	0
ST 17 - CAMICAS	80	0
ST 18 - GRANGENEUVE	150	620
Capacité totale		870
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m³)
ST 06 - LE GOLF		5 000
Capacité totale		5 000

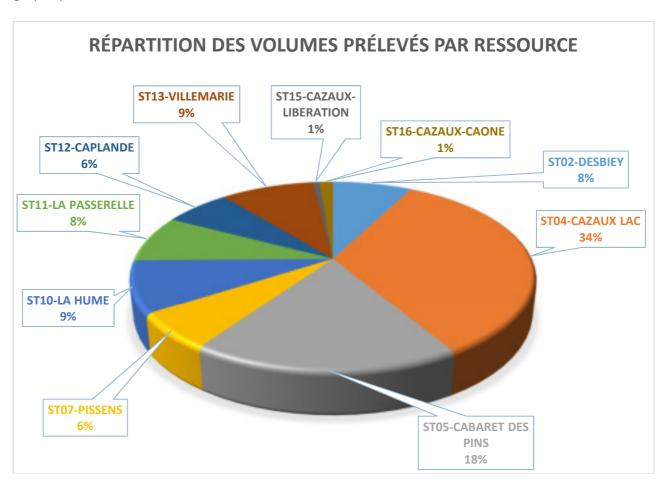
Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de produire 37 816 m³ par jour et de stocker 21 420 m³ au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement excepté la station de Pissens où elle est calculée sur 12,5 heures conformément à l'arrêté d'autorisation.



Le volume prélevé et volumes produits

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectuent à partir de 11 forages profonds répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

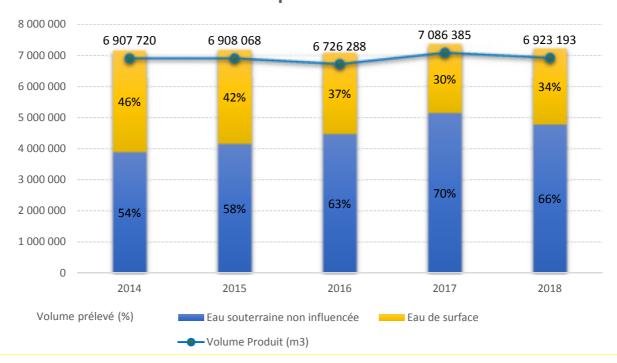
La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Après plusieurs années où la part d'eau superficielle dans le total des volumes prélevés pour la production d'eau potable n'a cessé de diminuer, l'année 2018 marque une inversion de cette tendance.

Lors de cette année 2018, 66% des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines (11 forages en nappes profondes) et 34 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.

Répartition des volumes prélevés par type et volumes produits



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- Du besoin des usines : en augmentation en raison de la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important;
- Du volume vendu à la société Aqualand sous forme d'eaux brutes ;
- Des pertes en adduction estimées nulles lors de cette campagne 2018.

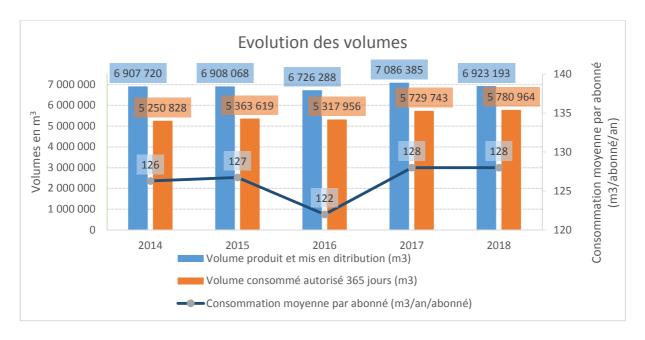
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volume prélevé	6 760 952	7 153 335	7 176 882	7 081 368	7 360 844	7 220 614
Aqualand – Volume eau brute	NR	NR	NR	100 815	114 025	101 283
Besoin des usines	154 302	189 000	216 154	254 165	160 434	196 139
Pertes en adduction	3 428	56 615	52 660	100	0	0
Volume produit et mis en distribution (m³)	6 603 222	6 907 720	6 908 068	6 726 288	7 086 385	6 923 193

Le volume mis en distribution et consommés

En 2018, 6 923 193 m³ d'eau ont été mis en distribution sur le territoire de la C.O.B.A.S., soit une diminution de 2,3% par rapport à 2017. Les volumes comptabilisés sur 365 j augmentent quant à eux de plus de 1,1% pour atteinde 5 722 378 m³ en 2018.

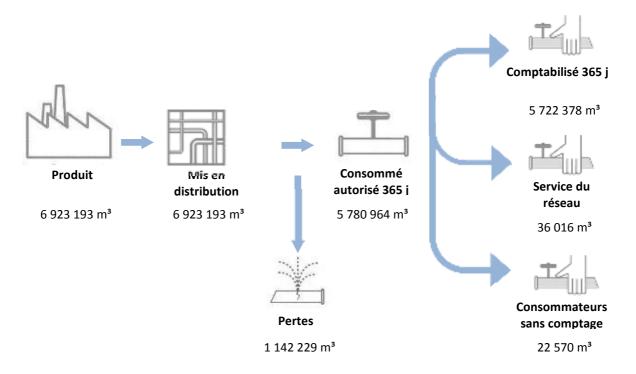
De plus, sont comptabilisés en 2018, 58 586 m³ consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours atteignent donc 5 780 964 m³, soit une augmentation de près de 1% par rapport à 2017.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à 128 m³/an/abonné se stabilise et maintien dans la fourchette basse de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m³/an/abonné.

La synthèse des flux d'eau 2018 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



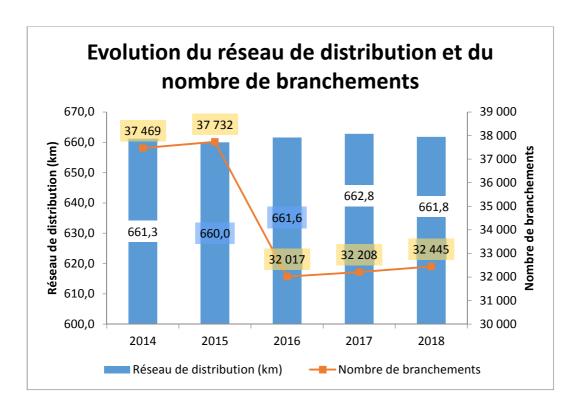
3.4 Le réseau de distribution

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2018, le linéaire de canalisation de distribution est de près de 662 km, pour une longueur totale de réseau de 914,6 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	2014	2015	2016	2017	2018
Longueur totale du réseau (km)	949	949,4	911,3	913,9	914,6
Longueur d'adduction (km)	29,7	29,7	29,6	29,6	29,6
Longueur de distribution (kl)	919,3	919,7	881,7	884,4	885,0
dont canalisations	661,3	660,0	661,6	662,8	661,8
dont branchements	258,0	259,7	220,1	221,6	223,2

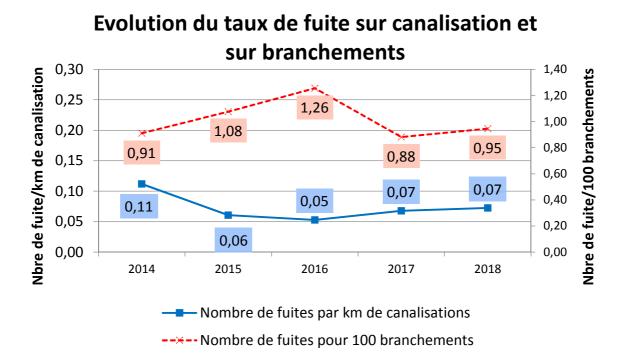
L'évolution des linéaires de réseaux et notamment pour la partie branchements proviennent d'une campagne de fiabilisation du Système d'Information Géographique (SIG) menée par le délégataire.



Le nombre de branchement affiche une forte diminution de plus de 5 700 branchements entre 2015 et 2016.

Cette diminution ne correspond pas à une évolution du patrimoine des branchements de la collectivité mais est le résultat d'une campagne de fiabilisation de la base de données des branchements qui a été réalisée par le délégataire lors l'exercice 2016. Lors de l'année 2018 près de 240 branchements suplémentaires ont été mis en service.

Les fuites sur canalisations et sur branchements



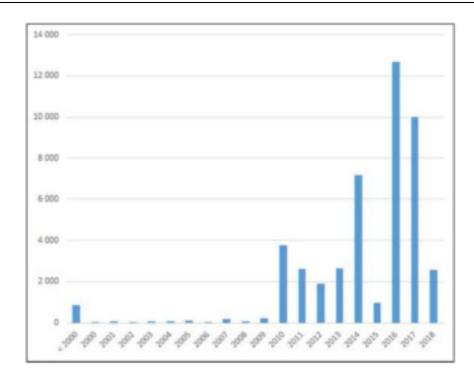
En 2018, 80 km de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (contre 87 km en 2017). 48 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS (contre 45 en 2017); ceci représente 0,07 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales.

Concernant les fuites sur branchement, on observe une hausse en 2018 avec 307 fuites, après la diminution significative de 2017. Ceci représente un taux de branchements réparés de 0,95 %.

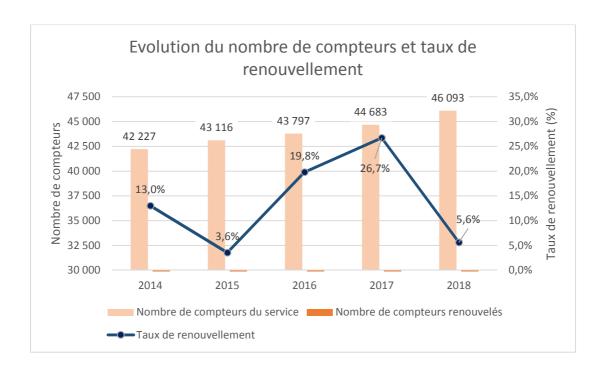
La gestion des compteurs

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. plus de 46 000 compteurs assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnées du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs actifs et inactifs répartis par année de fabrication.





Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteur sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



4 Les indicateurs de performance techniques

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Au total, ce sont près de 11 000 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2018.

La qualité de la ressource

La qualité de la ressource est suivie par des analyses réalisées en amont de la phase de traitement par les installations de la C.O.B.A.S.

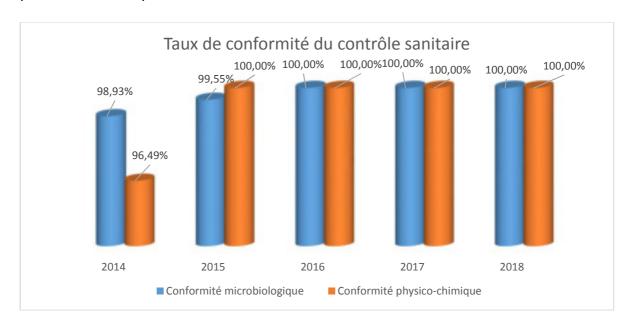
Lors de l'année 2018, tous les résultats sur la qualité microbiologique des eaux des différentes ressources se sont révélés conformes.

	Contrôle sanitaire règlementaire						
	Nombre total de résultats	Nombre de résultats					
	d'analyses	conformes					
Microbiologique	33	33					
Physico-chimique	1425	1419					

La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.





<u>Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique</u> Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique

100 % en 2018 sur la C.O.B.A.S.

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une excellente qualité microbiologique et physicochimique de l'eau distribuée : sur un total de 439 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses se sont révélées conformes aux limites de qualité.

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80. Une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection a été mise en place en 2017 et s'accompagne d'une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Ainsi, cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2014	2015	2016	2017	2018
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	50%	80%	80%	80%	80%



Indicateur P108.3 - Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

80 % en 2018 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.

Le bilan énergétique du patrimoine

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place par le délégataire d'une répartition des consommations électriques sur une nouvelle typologie des sites permet de comparer l'évolution poste par poste des consommations à partir de 2016. On observe ainsi, malgrè une augmentation de la consommation générale liée à la mise en service d'un nouveau surpresseur sur le site de Grangeneuve, une diminution sur l'ensemble des autres postes de consommation..

	2014	2015	2016	2017	2018
Energie Totale consommée (kWh)	4 337 534	4 276 245	4 278 847	4 352 899	4 362 662
Surpresseur			97 866	108 867	147 542
Installation de reprise			134 742	113 611	99 840
Installation de captage			418 727	484 541	474 037
Installation de production			3 627 492	3 645 880	3 641 243

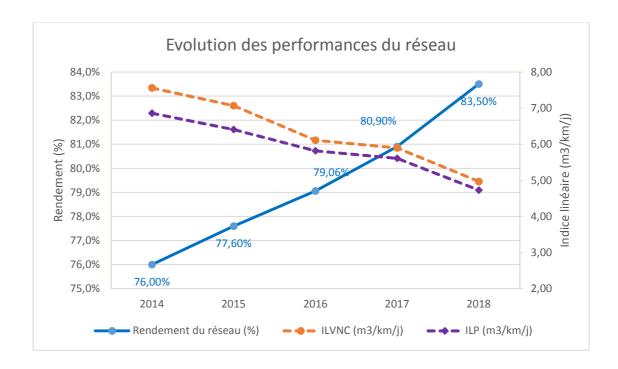
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau présentent une amélioration significative sur l'année 2018 : le rendement actuel du réseau est de 83,5 %, pour un ILP de 4,73 m³/j/km. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à 4,97 m³/j/km.

Ces performances sont encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la COBAS (réseau de type semi-urbain).

> Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution 83,5 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.



Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés 4,97 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

Indicateur P104.3 - Indice linéaire des pertes 4,73 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S				
Partie A : Plan des réseaux (15 points)						
Existence d'un plan des réseaux	10	10				
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5				
Partie B : Inventaire						
(30 points qui ne sont comptabilisés que si la totali	té des points a été obtenu	ie pour la partie A)				
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15				
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15				
Total Parties A et B	45	45				
Partie C : Autres éléments de connaiss						
(75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points a	nu moins ont été obtenus	pour la partie A et B)				
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10				
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10				
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10				
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10				
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10				
Localisation des autres interventions	10	10				
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0				
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5				
TOTAL	120	110				



Indicateur P103.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

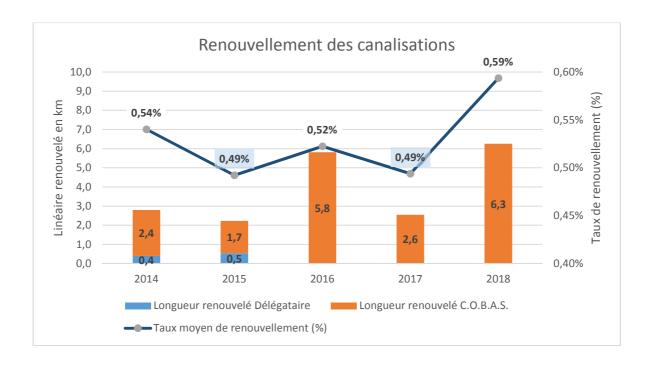
110 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.

L'indice est passé de 100 points pour 2015 à 110 points depuis 2016 grâce à une phase de fiabilisation du nombre et du positionnement des branchements sur le territoire de la COBAS.

Afin d'atteindre la valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire, l'axe d'amélioration est la mise en œuvre d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2018, 6,3 km de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement de 0,59 % contre 2,6 km en 2017.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 - Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,59 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation se maintient à 100%, valeur obtenue depuis 2017 et traduisant un système de sectorisation pleinement opérationnel.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Les données de sectorisation de l'année 2018 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a démarré en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2018 dans le cadre d'un Programme Contractuel (6 opérations) et d'un Compte de renouvellement (46 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et installations, la synthèse des travaux neufs réalisés en 2018 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS			
Programme contractuel	Réservoir du Golf : Poste de rechloration			
Programme contractuel	Bureaux Le Teich: Centre d'Hypervision Hublo – Mur d'écrans			
Programme contractuel	Réseau des 4 communes : Achat des 4 fontaines à eaux			
Programme contractuel	DEPLOIEMENT TELERELEVE : finalisation des 28 concentrateurs, 1420 répéteurs, 42073 compteurs équipés			
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 1 261 branchements			
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 2 582 compteurs			

Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

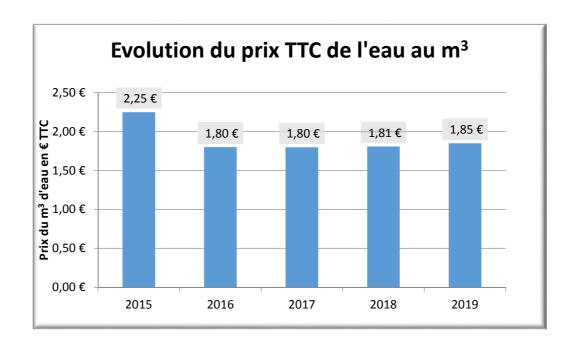
Commune	Lieu de l'installation	Description
	RESEAUX ET BR	ANCHEMENTS
ARCACHON	Boulevard du Maréchal Leclerc Phase 2	Renouvellement de 660 ml de fonte DN 200 mm et réhabilitation de 26 branchements
ARCACHON	Allée Florida	Renouvellement de 155 ml de PVC DN 110 mm et réhabilitation de 10 branchements
Le TEICH	Chemin des Bordasses	Renouvellement de 320 ml de PVC DN 110 mm et réhabilitation de 20 branchements
LA TESTE DE BUCH	Avenue du Général de Gaulle	Renouvellement de 1 800 ml de fonte DN 250 mm et réhabilitation de 106 branchements
LA TESTE DE BUCH	Rue du 14 Juillet	Renouvellement de 500 ml PVC DN 160 mm et réhabilitation de 55 branchements
LA TESTE DE BUCH /PYLA	Avenue des Mimosas	Renouvellement de 290 ml de fonte DN 100 mm et réhabilitation de 20 branchements
LA TESTE DE BUCH	Rue de L'aiguillon / impasse Michelet	Renouvellement et extension de 480 ml de fonte DN 100 mm et réhabilitation de 40 branchements
GUJAN MESTRAS	Rue Pasteur	Renouvellement de 500 ml PVC DN 110 mm et réhabilitation de 62 branchements
GUJAN MESTRAS	Rue de l'Or	Renouvellement de 550 ml de fonte DN 200 mm et réhabilitation de 70 branchements
GUJAN MESTRAS	Rue Daubric - PEM GARE	Renouvellement de 500 ml de fonte DN 150 mm et réhabilitation de 31 branchements
GUJAN MESTRAS	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Renouvellement de 500 ml de fonte DN 200 mm et réhabilitation de 50 branchements

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'une planification pour l'année 2019.

5 Les indicateurs de performance financiers

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition: Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2019.



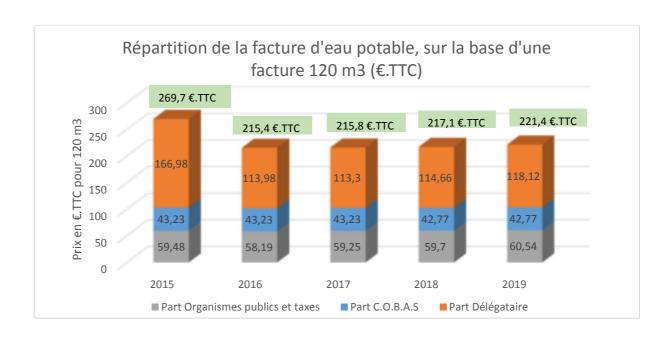
Au 1er janvier 2019, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à 1,85 €.TTC/m³ toutes taxes et part fixe comprise comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Ce tarif est en légère augmentation par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2018.



Indicateur D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année

Il est de 1,85 €.TTC /m³ au 01/01/2019 sur le territoire de la C.O.B.A.S.

Au 1er janvier 2019, la facture 120 m³ pour l'eau potable s'élève à 221,4 €.TTC dont 53,3 % représente la rémunération du délégataire, 19,3 % celle de la C.O.B.A.S. et 27,3 % les taxes et contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2017 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 305 986 €	3 008 776 €
Recettes	2 174 019 €	1 131 347 €
Solde d'exécution	868 032 €	- 1 877 429 €

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 3,3 millions d'euros et les charges 4,3 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc déficitaire d'environ 1 millions d'euros pour l'année 2018, largement compensé par les reports de l'année précédente.

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	63	42	22	2	37
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	4517	2744	1340	80	1685



<u>Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de</u> versements à un fonds de solidarité

Il est de 1685 € en 2018 pour la C.O.B.A.S. soit à 0,00032 €/m³

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2018, ce sont plus de 17 500 € en chèques eau qui ont été distribués à environ 150 abonnés sur les 4 communes.

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 31 décembre 2018, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 1,13 millions d'euros, soit 25,7 € par abonné et une durée de désendettement de 0,58 an. Sur l'exercice 2018, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 200 k€. Ce niveau d'endettement apparaît relativement faible.



<u>Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette</u>

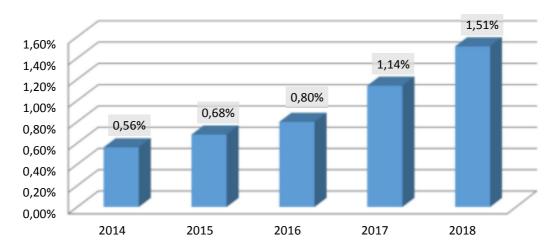
Elle est de 0,58 an en 2018 pour la C.O.B.A.S.

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :

Evolution du Taux d'impayés





Indicateur P154.0 - Taux d'impayés

Il est de 1,51 % en 2018 sur la C.O.B.A.S.

6 Le service rendu aux usagers

6.1 Le service client

La C.O.B.A.S. pour l'ensemble des communes

- •Accueil: 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- •Accueil téléphonique au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

Le Service client de So'bass

- Accueil: 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 9h00-12h00; 2, Rue COPERNIC, 33470 LE TEICH- Lundi au Vendredi 13h00-16h00
- Accueil téléphonique au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2014	2015	2016	2017	2018
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	4064	4017	4021	4508	4842
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Indicateur D151.0 et P152.1 - Délai d'ouverture des branchements

Le Délai est de 1 jour pour l'ouverture des branchements avec 100 % de respect du délai sur la C.O.B.A.S.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'interruptions de service	47	58	39	77	56
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,17	1,41	0,81	1,80	1,28



Indicateur P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

1,28 interruption non programmée pour 1000 abonnés en moyenne sur la C.O.B.A.S

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement», et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Depuis la campagne 2016, le délégataire a fait évoluer son système de comptabilisation des réclamations qui recence, outre les réclamations écrites d'ores et déjà comptabilisées,

l'ensemble des réclamations ayant données lieu à une intervention ou à une visite de contrôle sur le terrain.

De plus, la campagne 2017 a vu le déploiement d'un nouveau désinfectant sur l'ensemble du territoire ayant entrainé une modification des qualités organoleptiques de l'eau distribuée à l'origine d'une augmentation du nombre de réclamations sur le sujet.

Le taux de réclamation s'élève ainsi à 3,49 réclamations pour 1 000 abonnés lors de l'année 2018 contre 4,45/1000 en 2017.



Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

3,49 réclamations pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S

7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2018
		INDICATEURS TECHNIQUES	
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	66 816
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	100 %
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80 %
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,5 %
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	4,97 m ³ /j/km
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	4,73 m³/j/km
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,59 %
		INDICATEURS FINANCIERS	
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2019 (€TTC/m³)	1,85 €/m³
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	1685
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,58 an
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,51 %
		DICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,28 u/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	3,49 u/1000 abonnés

ANNEXES

Annexe1: la Facture Eau et Assainissement (base 120 m³)

Prix de l'eau et de l'Assainissement	Montant au	Montant au	Montant au	Variation
- Territoire de la C.O.B.A.S.	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	2018-2019 (%)
Production et distribution de l'eau	156,53	157,42	160,88	2,20%
Part délégataire	113,3	114,66	118,12	3,02%
Abonnement	32,24	32,96	33,96	3,03%
Consommation	81,06	81,70	84,16	3,01%
Part C.OB.A.S	43,23	42,77	42,77	0,00%
Abonnement	13,72	13,26	13,26	0,00%
Consommation	29,51	29,51	29,51	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées	217,78	218,44	221,76	1,52%
Part délégataire	114,98	115,64	118,96	2,87%
Abonnement	11,18	11,24	11,56	2,85%
Consommation	103,8	104,40	107,40	2,87%
Part S.I.B.A.	102,8	102,80	102,80	0,00%
Abonnement	44	44,00	44,00	0,00%
Consommation	58,8	58,80	58,80	0,00%
TAXES D'ENVIRONNEMENT	77,4	78,38	79,00	0,78%
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	9,6	8,78	9,40	6,97%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	38,4	39,60	39,60	0,00%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	29,4	30,00	30,00	0,00%
TOTAL HT FACTURE (€ HT)	451,71	454,25	461,64	1,63%
TVA	35,97	36,16	36,72	1,55%
TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)	487,68	490,41	498,36	1,62%
PRIX DU M3 POUR 120 M3 (€ TTC)	4,06	4,09	4,15	1,62%

Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

1) Renouvellements sur sites d'exploitations

CABARET DES PINS		8
FILE EAU - COAGULATION / FLOCULATION		8
POMPE DOSEUSE COAGULANT 1	Renouvellement	Compte
FILE EAU - FILTRATION / ADSORPTION		
VANNE DE SORTIE F1 (PID)	Renouvellement	Compte
VANNE ENTREE EAU DE LAVAGE F1	Renouvellement	Compte
VANNE AIR DE LAVAGE F1	Renouvellement	Compte
VANNE SORTIE EAU DE LAVAGE F1	Renouvellement	Compte
VANNE GRAND DEBIT LAVAGE	Renouvellement	Compt
CAPTEUR PRESSION ENTREE FILTRE 1	Renouvellement	Compt
CAPTEUR PRESSION ENTREE FILTRE 2	Renouvellement	Compt
CAPTEUR PRESSION ENTREE FILTRE 3	Renouvellement	Compt
CAPTEUR DE PRESSION DE SORTIE FILTRE 1	Renouvellement	Compt
CAPTEUR DE PRESSION DE SORTIE FILTRE 2	Renouvellement	Compte
CAPTEUR DE PRESSION DE SORTIE FILTRE 3	Renouvellement	Compt
FILE EAU – DESINFECTION		
ANALYSEUR DE CHLORE USINE	Renouvellement	Compt
ANALYSEUR DE CHLORE FORAGE	Renouvellement	Compt
FILE EAU - TRANSFERT EAUX USINE		
POMPE DE TRANSFERT	Renouvellement	Compt
FILE EAU - DISTRIBUTION EAU TRAITEE		
BALLON ANTI-BELIER DEPART PISSENS	Renouvellement	Programme
PRODUITS DE TRAITEMENT - CAP / CAG	4 9	-
CABARET DES PINS HYDROEJECTEUR CAP	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - MICRO-SABLE POUR TRAITEME		
CABARET MANOMETRE A MEMBRANE	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - COAGULANT		
CABARET DES PINS CUVE COAGULANT	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - CHAUX ETEINTE		(0)
VIS DOSEUSE INJECTION PREPA LAIT DE CHAUX SILO 1	Rénovation	Compt
DEVOUTEUR SILO CHAUX 1	Rénovation	Compt
VIS DOSEUSE SILO CHAUX 2	Rénovation	Compt
VIS DOSEUSE INJECTION PREPA LAIT DE CHAUX SILO 2	Rénovation	Compt
CAPTEUR BOURRAGE TREMIE SILO 1	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - LAIT DE CHAUX		
POMPE LAIT DE CHAUX VERS REMINERALISATION 2	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - POLYMERE VERS ACTIFLO		
POMPE DOSEUSE POLYMERE ACTIFLO 2	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - OZONE		
COMPRESSEUR AIR 1	Renouvellement	Compt
PRODUITS DE TRAITEMENT - EAU DE CHAUX		-

POMPE DOSEUSE EAU DE CHAUX AJUSTEMENT 1	Renouvellement	Compte
VANNE MANUELLE ASP POMPE AJUSTEMENT 1	Renouvellement	Compte
VANNE MANUELLE ASP POMPE AJUSTEMENT 2	Renouvellement	Compte
VANNE MANUELLE ASP POMPE AJUSTEMENT 3	Renouvellement	Compte
EAU DE SERVICE - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAIL		
POMPE EAU DE SERVICE 1	Renouvellement	Compte
AIR DE SERVICE - PRODUCTION D'AIR		
COMPRESSEUR 1	Renouvellement	Compte
FILE BOUES - EXTRACTION / SOUTIRAGE DES BOUES		
POMPE EXTRACTION BOUES 1	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE EAU SALE 1	Renouvellement	Compte
CLAPET POMPE EAU SALE 2	Renouvellement	Compte
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
CABLAGE	Rénovation	Compte
GC ET ANNEXES - BATIMENTS D'EXPLOITATION		
PORTE / PORTAIL	Renouvellement	Compte
CABARET DES PINS ECLAIRAGE LED	Renouvellement	Compte
PISSENS		
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
TETE DE FORAGE	Renouvellement	Compte
PISSENS CAPOTAGE FORAGE	Renouvellement	Compte
PISTE 214		100
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
LIAISON ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
LA HUME		
POMPAGE – HYDRAULIQUE		
RAMPE DE PULVERISATION	Renouvellement	Programme
CAPLANDE		
POMPAGE - HYDRAULIQUE		
TETE DE FORAGE 2	Renouvellement	Compte
GC ET ANNEXES - BATIMENT TECHNIQUE		
STRUCTURES METALLIQUES	Renouvellement	Compte
VILLEMARIE		
CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		
ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement	Programme
VILLEMARIE LIAISONS ELECTRIQUES	Renouvellement	Compte
VILLEMARIE DISIONCTEUR GENERAL	Renouvellement	Compte
AUTOMATE	Renouvellement	Programme
DEMARREUR POMPE FORAGE	Renouvellement	Programme
PROTECTION CATHODIQUE - LE TEICH		
PROTECTION CATHODIQUE - PROTECTION CATHODIQUE		
PROTECTION CATHODIQUE	Renouvellement	Programme
DIVERS RESEAU	REHOUVEHEINEIL	rivgramme
PITCHS HESERIE	Renouvellement	Compte

Annexe 3: Note d'information 2018 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(lai n° 2010-788 du 12 juillet 2010 parant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Edition 2019 CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



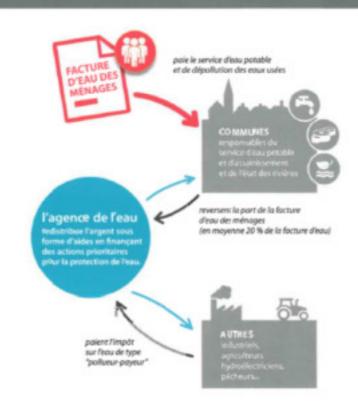
LE SAVIEZ-VOUS?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- laTVA



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales. perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

uel du maire sur le pris et la qualité du service public de l'esu et de l'assurées NOTE prisprotesantion de L'Aggarda DE L'EAU ADDUR-GAM



QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).





70,80 € redevance pollution payée par les abonnés



0,10 € redevance pollution payde par les éleveus de redevances en 2018

13,80€ de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités



5,90 € redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits



6,30 € redevance de prélèvement payée par les activités



0,60€ redevance pour la protection du miliou aquatique payée par les usagers concernés (vécteurs)

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Gràce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre deleurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prèts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



0,40 €



5,90 € pour l'animation des politiques



44,00 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



5,20 € aux activurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de crytains déchets dangereus pour l'esu

00€ d'aides accordées en 2018

10,60 € pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable





11,20 € pour des actions de dépollution dans l'agriculture



18,80 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, esperandes

des court d'aux-multivation, controllé écologique- et des annes humides



3,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en cau

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* Sy ajoutent le prélèvement apéré par l'Esst, le financement des apérateurs de la biodiversité (AFR, parcs nationaux et CNCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

2 Rapport sexual du maire sur le pris et la qualité du servica public de l'eau et de l'assaintissement NOTE DYNIFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADDUR-GARDANIE



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- · 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

 La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- · A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, L QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



BILAN DU 10ºmº PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SDAGE - en application de la DCE - Directive Cadre sur l'Eau - , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- m en privilégiant l'action préventive,
- m en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- m en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau
- m en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne 90 rue du Férétra CS 87801 31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38 Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :

www.eau-adour-garonne.fr





L'agence de l'eau Adour-Garonne

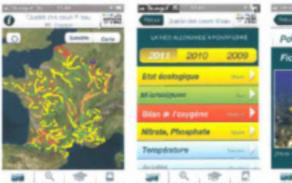
La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7000 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.





La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement Flashez directement le QRCode L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.







Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée



COBAS

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : COBAS

Synthèse de l'année 2018

Contrôle Sanitaire

contrôle sanitaire de l'eau pouble. Cesse synthèse prond un compte les résultats des 218 analyses bactériologiques et 221 analyses physico-chimiques réalisées sur Fesse distribuée. Lors de mauvais résolitats, des restretes extractives une demandões à l'exploitant et de nouvelles analyses sont



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'esu avust de la beire.



Consonance oraquiment Poss du réseau d'eau fiolde



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'ens froide (indescisseum, purificateurs, ...) sont sans insight pour la santé, voire dangereux. Mai sigiás ils peavent scotlèrer la dissolution des métaux des condolles, ou una entreienus devenir des fovers de développement microbics. Cas traitoricus sont à réserver aux caux chandes utritaires



Dum les habitats équipés de toyouteries en plomb, laisser couler l'enn quelques robrones avant de la boire lorsqu'elle a séjoumé plusicus boures dans les canalitazione. Il est canacitió de reraplacer de type de caradisation.



Pour la prévention des carles destaires, set apport complémentaire en flyor peut être reconsesandé longue sa terror dans l'esu est inférioure à 0,3 mg/l, domindez conseil à votre médecia ou à votre Arrelate



Toute possibilité de communication cetre Foxy d'un poits, d'un fortige privé ou l'eau d'un récupérateur d'eas pluviale et l'eas d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clape().

L'eau distribuée sur la COBAS provient de forages profends captant les nappes du Miocène Communal, Goulugue Bas Cicraux), de l'Oligocène (Coplande 2, La Hume 2, La Passerelle, Pissens), de l'Ecoèse (Cabaret des Pins A', Desbiey, Villomarie), du Crétacé (Caplande 1, La Hume 1) et de la prise d'eau saperficielle Cassax-lac. L'eau subit un traitement de désinfection pour les forages profonds et un traitement complet pour l'eau de surface (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'osu est distribuée sur le réseau des communes Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Le Teich. Les captages sont dotés de périmètres de protectios. So'Flass assure l'exploitation de la roduction et de la distribution sur l'ensemble de la COBAS.

ses indicateors des caux per des bactéries pathogénes. Absence exigée.

100.00% des échactillors analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

principalement de l'agriculture, industriels. No doit pas excôder 50 mg/L

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valour maximale relevõe : 0,30 mg/l

magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limita réglementaire. Elle s'exprisso en Degel Français

Eau très peu calcaire. Valeur moyenne : 8,41 °F.

Oligo-éléments présents notirollement dans l'ess. La teneor de cet élément ne doit pas excéder 1.5 mm³.

Valeur moyenne relevée : 0,16 mg/l.

teneur ne doit pas excéder 0,1 ndi vi dualiades

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0.050 µg/t.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE: 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire crit révété une eau rme aux limites de qualité

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillors analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau onforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'esu sont disposibles en mairie et sur latternet : http://apix.com/phil/.airpt.com/l-

ARS - Delégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesac 103 bis, sus Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone: 0557014544 - Télécopie: 0559145111 - Mail : 111-0423 - maio ets froncascas leurs sant fr



Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité

- SL_EPOT4-Indicateurs SP_ Synthese par UGE (aep prv all) 2018.rep - Edition du 05 févr. 2019

UGE: 0002 COBAS



OBJET: Circulaire nº 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : COBAS

33311 ARCACHON codex

Adr: 2 ALLEE D'ESPAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

		Périre. protect. Code	Etat proc. Code		Avis geologue Date	Recev Date	DUP Date	Indoe
DESBIEY	1580	ON	TE		04/06/1987		09/12/1987	80%
LA HUME I	607	ON	TE		20/12/1984		01/04/1985	80%
LA HUME II	2158	ON	TE		30/06/1985		01/08/1985	80%
LA PASSERELLE	1261	ON	TE		13/06/1987		09/12/1987	80%
CAPLANDE 1	35	ON	TE		26/05/1987		09/12/1987	80%
CAPLANDE 2	1158	ON	TE		01/03/1989		03/11/1989	80%
CABARET DES PINS A'	3587	ON	TE		07/01/1985		01/04/1985	80%
COMMUNAL	128	ON	TE		09/01/1985		01/04/1985	80%
GOULUGNE BAS CAZAUX	243	ON	TE		13/01/2005	19/10/2010	01/06/2015	80%
LAC CAZAUX	6073	ON	TE	04/06/1999	20/07/2006	01/07/2003	03/12/2010	80%
PISSENS	972	ON	TE		10/07/1997		23/05/2003	80%
VILLEMARIE	1900	ON	TE		24/07/2000		23/05/2003	80%
Indice consolidé /UGE								80,0 %
	DESBIEY LA HUME I LA PASSERELLE CAPLANDE 1 CAPLANDE 2 CABARET DES PINS A' COMMUNAL GOULUGNE BAS CAZAUX LAC CAZAUX PISSENS VILLEMARIE	DESBIEY 1580 LA HUME I 607 LA HUME II 2158 LA PASSERELLE 1261 CAPLANDE 1 35 CAPLANDE 2 1158 CABARET DES PINS A' 3587 COMMUNAL 128 GOULUGNE BAS CAZAUX 243 LAC CAZAUX 6073 PISSENS 972	DESBIEY 1580 ON LA HUME I 807 ON LA HUME II 2158 ON LA PASSERELLE 1261 ON CAPLANDE 1 35 ON CAPLANDE 2 1158 ON CABARET DES PINS A' 3587 ON COMMUNAL 128 ON GOULUGNE BAS CAZAUX 243 ON LAC CAZAUX 6073 ON PISSENS 972 ON VILLEMARIE 1900 ON	DESBIEY 1580 ON TE LA HUME I 807 ON TE LA HUME II 2158 ON TE LA PASSERELLE 1261 ON TE CAPLANDE 1 35 ON TE CAPLANDE 2 1158 ON TE CABARET DES PINS A' 3587 ON TE COMMUNAL 128 ON TE GOULUGNE BAS CAZAUX 243 ON TE LAC CAZAUX 6073 ON TE PISSENS 972 ON TE VILLEMARIE 1900 ON TE	DESBIEY 1580 ON TE LA HUME I 607 ON TE LA HUME II 2158 ON TE LA PASSERELLE 1261 ON TE CAPLANDE 1 35 ON TE CAPLANDE 2 1158 ON TE CABARET DES PINS A' 3587 ON TE COMMUNAL 128 ON TE GOULUGNE BAS CAZAUX 243 ON TE LAC CAZAUX 6073 ON TE VILLEMARIE 1900 ON TE VILLEMARIE 1900 ON TE	Descriptings	Debt Profect Code Code Debt Debt	Description

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

							tysico-chimiques
	Libelle						Nombre de prétévements non conformes
33000606	LA HUME	TTP	2502	5		5	
33000609	LAPASSERELLE	TTP	1261	5		5	
33000770	CAPLANDE	TTP	1746	5		5	
33000773	COMMUNALE	TTP	357	2		2	
33000774	CABARET DES PINS	TTP	3066	6		6	
33001369	PISSENS	TTP	3166	6		6	
33002040	VILLEMARIE	TTP	1656	5		5	
33002706	L'ETOILE	TTP	5337	6	Accusé	de réception - I	finistère de l'Intérieu
33003589	LA CAONE	TTP	244	2	033-2	43300563-20190	0625-19-126-DE
33000432	COBAS	UDI	64821	176	Accusé	certifié exécuto	re
		Total		218		ion par le prétet : 2	
	Taux de	conformité		100,0	9% Afficha	ge: 27/06/2019 #0	0,0 %

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP.

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX

